

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4ÈME REUNION DE 2018

Séance du 17 octobre 2018

CD20181017_1
id. 4205

L'an deux mille dix huit, le 17 octobre, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL DE TARN-
ET-GARONNE
DÉCISION MODIFICATIVE 2018**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de décision modificative de l'état de prévisions des recettes et des dépenses (EPRD) pour 2018 de l'Institut médico-éducatif et professionnel de Tarn-et-Garonne, tel qu'il a été adopté par la commission de surveillance.

Conformément à la délibération en date du 13 mars 2018, un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence régionale de santé Nouvelle Aquitaine (ARS). De ce fait, la comptabilité de l'IMEP s'en trouve modifiée à compter de l'exercice 2018.

L'IMEP est tenu de présenter un état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) en lieu et place de l'ancienne maquette budgétaire M22, conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2016.

Ce document budgétaire pluriannuel déroge à la règle comptable de l'équilibre strict dépenses / recettes, et prévoit, conformément aux articles R314-221 et suivants du code de l'action sociale et des familles, que l'EPRD doit satisfaire les conditions suivantes :

- 1 - L'état des prévisions de recettes et de dépenses tient compte des engagements prévus au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens ;
- 2 - En cas de situation financière dégradée, il intègre les mesures de redressement adaptées.
- 3 - Chacun des comptes de résultat prévisionnels respecte l'équilibre réel défini comme suit :
 - les produits de la tarification sont ceux notifiés ;
 - les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
 - le remboursement de la dette en capital n'est pas couvert par le produit des emprunts, sauf dans le cas de renégociation de ceux-ci ;
 - la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts à échoir au cours de l'exercice ;
 - les recettes affectées sont employées à l'usage auquel elles sont prévues.

I – Présentation du projet d'EPRD 2018

Il est rappelé que lors de la session d'avril 2018, il a été approuvé un EPRD primitif, dans l'attente de la notification de la dotation annuelle 2018 de l'ARS, de la clôture définitive de l'exercice 2017 et de la validation de l'affectation du résultat 2016 par l'ARS.

Il est donc proposé aujourd'hui de se prononcer sur l'EPRD 2018 modificatif qui tient compte de la totalité des mouvements comptables de l'exercice et qui a été soumis à l'approbation de l'ARS au titre de l'exercice 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La présente décision modificative réduit les prévisions de dépenses et de recettes de 39 937,54€. Le projet d'EPRD 2018, décision modificative comprise, s'équilibre **en fonctionnement** à hauteur de **2 588 147,46 €**.

Le montant de la dotation annuelle 2018 notifié par l'ARS est de 2 333 802,27 € et le résultat 2016 est repris en fonctionnement à hauteur de 97 354,19 € pour la réduction des charges d'exploitation.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
<u>Compte 60</u> <u>Achats et variation des stocks</u>		
Comptes 606 Achats non stockés de matières et fournitures (alimentation principalement)	26 686 €	250 232 €
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 611 Prestations de services par des entreprises.....		10 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Comptes 624 Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel.....		48 011 €
Comptes 625 Déplacements, missions et réceptions.....		2 730 €
Comptes 626 Frais postaux et frais de télécommunications		6 800 €
Comptes 628 Divers (prestation de nettoyage extérieur).....	-11 940 €	20 062 €
Sous-total des dépenses du groupe I.....	14 746 €	338 435 €

GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		5 040 €
<u>Compte 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés</u> ...	-1 272 €	50 340 €
<u>Compte 64</u> <u>Charges de personnel</u>	-52 515,54 €	1 970 591,46 €
Sous-total des dépenses du groupe II....	-53 787,54 €	2 025 971,46 €

GROUPE III : Dépenses afférentes à la structure

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
<u>Compte 61</u> <u>Services extérieurs</u>		
Comptes 613 Locations.....		8 314 €
Comptes 615 Entretien et réparations.....	2 430 €	49 540 €
Comptes 616 Primes d'assurances.....	-1 100 €	8 900 €
Comptes 618 Divers.....		1 600 €
<u>Compte 62</u> <u>Autres services extérieurs</u>		
Compte 623 Publicité, publications, relations publiques.....	-200 €	1 400 €
<u>Comptes 63</u> <u>Impôts, taxes et versements assimilés</u>	-300 €	873 €
<u>Compte 65</u> <u>Autres charges de gestion courante</u>		
Comptes 657 Subventions.....		316 €
Comptes 658 Charges diverses de gestion courante.....		4 855 €
Compte 6541 Créances admises en non valeur	6 757 €	6 757 €
<u>Opération d'ordre</u>	-8 483 €	141 186 €
Sous-total des dépenses du groupe III....	-896 €	223 741 €

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	-39 937,54 €	2 588 147,46 €
---	---------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

GROUPE I : Produits de la tarification et assimilés

<u>Compte 73</u>	<u>Dotations et produits de tarification</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
Compte 731218	Dotation globale – Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux.....	-243 562,73 €	2 333 802,27 €
Compte 733222	Prise en charge au titre de l'article L242-4 du CASF (amendement CRETON, majeur handicapé).....	47 975 €	47 975 €
	Sous-total des recettes du groupe I.....	-195 587,73 €	2 381 777,27 €

GROUPE II : Autres produits relatifs à l'exploitation

<u>Compte 70</u>	<u>Produits</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
Comptes 708	Produits des activités annexes.....	320 €	5 265 €
<u>Compte 74</u>	<u>Subventions d'exploitation</u>		
Compte 7481	Fonds pour l'emploi (temps partiel).....	11 700 €	11 700 €
Compte 7484	Aide à l'apprentissage.....	6 000 €	6 000 €
Compte 7488	Autres.....	600 €	600 €
<u>Compte 75</u>	<u>Autres produits de gestion courante</u>		
Compte 754	Remboursements de frais.....		15 775 €
Compte 7588	Autres produits Centre de vacances.....	62 600 €	62 600 €
	Sous-total des recettes du groupe II.....	81 220 €	101 940 €

GROUPE III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables

<u>Compte 77</u>	<u>Produits exceptionnels</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
Compte 778	Autres Produits exceptionnels	76 €	76 €
<u>Compte 78</u>	<u>Autres produits</u>		
Compte 78742	Reprise sur provisions réglementées ..	-23 000 €	7 000 €
	Sous-total des recettes du groupe III...	-22 924 €	7 076 €

Report de l'excédent de fonctionnement 2016.....	97 354,19 €	97 354,19 €
---	--------------------	--------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	-39 937,54 €	2 588 147,46 €
--	---------------------	-----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet modificatif de l'EPRD 2018 se présente comme suit **en investissement** :

<u>DEPENSES</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
<u>Compte 20 Immobilisations incorporelles</u>		
Compte 2031 Frais d'études.....		45 500 €
<u>Compte 21 Immobilisations corporelles</u>		
Compte 2135 Installations générales; agencement; aménagement des constructions (I.G.A.A.C.)		11 000 €
Compte 2131 Construction sur sol propre.....		182 000 €
Compte 2188 Autres immobilisations corporelles.....		85 000 €
Sous-total		278 000 €
<u>Compte 23 Immobilisations en cours</u>		
Compte 2313 Constructions sur sol propre.....		400 000 €

Total des dépenses réelles d'investissement.....	0 €	723 500 €
---	------------	------------------

<u>RECETTES</u>	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
Compte 10222 FCTVA	17 800 €	47 800 €
Compte 13188 Autres Subventions d'équipement transférables	0 €	303 849 €
Total des recettes réelles d'investissement	17 800 €	351 649 €

Le solde négatif entre les dépenses et les recettes d'investissement se finance par le fonds de roulement d'investissement qui s'élève à 599 024,55 € au 31 décembre 2017.

Opération d'ordre de la section d'investissement

Conformément à l'instruction interministérielle en date du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable M22, les opérations de dotations aux amortissements, les provisions et leurs reprises sont devenues des écritures d'ordre semi-budgétaires.

Par conséquent, il convient de supprimer les crédits inscrits au budget lors de la session d'avril 2018.

	Nouveaux crédits (DM)	Total des crédits 2018
<u>Dépenses d'ordre</u>	- 149 669 €	0 €
Comptes 28 Dotation aux amortissements.....	-149 669 €	0 €
<u>Recettes d'ordre</u>	- 30 000 €	0 €
Compte 142 Provision réglementée.....	-30 000 €	0 €

II – Affectation du résultat 2016 :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élève à 191 620,47 €.

Par décision en date du 9 juillet dernier, l'ARS a affecté ce résultat comme suit :

- 97 354,19 € pour la réduction de charges d'exploitation ;
- 94 266,28 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 fera l'objet d'une affectation sur l'exercice 2019.

III – Tarification 2018 / 2019 :

En application de l'article L 242-4 du code de l'action sociale et des familles, et par décision en date du 9 juillet dernier, l'ARS a déterminé les tarifs journaliers suivants :

- pour l'exercice 2018 :
 - tarif internat : 251,85 €
 - tarif semi-internat : 231,85 €
- à compter du 1^{er} janvier 2019 :
 - tarif journalier provisoire de reconduction : 248,78 €

IV – Tarification des repas 2019 :

Il est proposé, sur avis favorable de la commission de surveillance :

- l'augmentation de 1 % par rapport à 2018 du prix unitaire des repas servis à l'IMEP aux commensaux de droit (personnel de l'IMEP) et aux commensaux exceptionnels (personnel d'entreprises effectuant des travaux sur site) ;
- la création d'un nouveau tarif à compter de 2019, sous forme d'un forfait journalier (petit déjeuner et déjeuner) à l'attention des commensaux exceptionnels.

Catégories	Tarifs 2018	Tarifs 2019
<u>Commensaux de droit :</u>		
Prix unitaire du repas	4,08 €	4,12 €
<u>Commensaux exceptionnels :</u>		
Prix unitaire du repas	8,53 €	8,62 €
Forfait journalier	-----	14,37€

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance de l'IMEP,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les délibérations du conseil départemental du 13 mars et 4 avril 2018 relatives à l'IMEP de Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le projet modificatif de l'EPRD 2018 de l'Institut Médico-Educatif et Professionnel de Tarn-et-Garonne à Mimizan selon les modalités susvisées ;
- Approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 191 620,47€, répartie comme suit :
 - 97 354,19 € pour la réduction de charges d'exploitation,
 - 94 266,28 € en réserve de compensation des déficits d'exploitation ;
- Précise que l'affectation du résultat de fonctionnement de 2017 fera l'objet d'une affectation sur 2018 ;
- Approuve le montant de la reprise de provision réglementée pour le renouvellement des immobilisations à hauteur de 7 000€ ;
- Approuve la tarification journalière notifiée par l'ARS, à savoir :
 - en 2018 : 251,85€ pour l'internat et 231,85€ pour le semi-internat ;
 - à compter du 1^{er} janvier 2019 : 248,78€ pour le tarif provisoire ;
- Approuve l'augmentation à compter du 1er janvier 2019, de 1 % de la tarification des repas facturés aux commensaux de droit et aux commensaux exceptionnels, à savoir :
 - prix du repas des commensaux de droit : 4,12 € ;
 - prix du repas des commensaux exceptionnels : 8,62 €
- Approuve la création d'un nouveau tarif journalier à compter du 1er janvier 2019 :
 - forfait journalier des repas des commensaux exceptionnels : 14,37€.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC